

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la Justice

**Arrêté du 15 janvier 2019 portant cessation de fonctions et nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Saint-Girons**

NOR : JUS B1901802A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu les décisions des chefs de la cour d'appel de Toulouse en date du 8 janvier 2019 portant délégation au tribunal d'instance de Saint-Girons ;

ARRÊTE

Article 1

Il est, à compter du 7 janvier 2019, mis fin aux fonctions de Madame Caroline RIGAL, greffière, cheffe de greffe du tribunal d'instance de Muret, en sa qualité de régisseuse titulaire au tribunal d'instance de Saint-Girons.

Article 2

Madame Caroline RIGAL, greffière, cheffe de greffe du tribunal d'instance de Muret, déléguée par décisions des chefs de cour en date du 8 janvier 2019 au tribunal d'instance de Saint-Girons, est, à compter du 7 janvier 2019, nommée à titre exceptionnel pour la période du 7 janvier 2019 au 6 juillet 2019, régisseuse intérimaire audit tribunal.

Article 3

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de TOULOUSE, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 15 janvier 2019

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la cheffe du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,



Aude TORCHY